

CHARTRE d'ETHIQUE

Je soussigné(e),

m'engage à respecter dans son intégralité la Charte d'éthique et de Déontologie du Sport Français du Comité National Olympique et Sportif Français, consultable sur le site du CNOSF et plus particulièrement les articles repris ci-dessous :

Article 3

Le refus de toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la nature, est au cœur des valeurs du sport.

Ces valeurs excluent en particulier toute « **distinction d'origine, de race ou de religion** », au sens de l'article premier de la Constitution, mais aussi **toute distinction en fonction du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'apparence physique**.

Accepter la diversité, être ouvert aux autres, promouvoir l'égalité des chances, avoir le souci de la cohésion et de la participation de tous aux projets collectifs sont des références permanentes pour tous ceux qui pratiquent le sport et animent ou encadrent des activités sportives.

Article 4

L'esprit sportif repose sur l'honnêteté, la solidarité et le respect des règles. Il appelle à être intègre et loyal, altruiste et fraternel, tolérant et bienveillant. **Il refuse toute forme de violence et de harcèlement de quelque nature que ce soit.**

Il valorise l'engagement, dans le respect de sa propre personne et de celle d'autrui.

Veillant à l'égalité des chances, il porte une attention particulière à ceux qui rencontrent le plus de difficultés ainsi qu'aux personnes vulnérables, notamment les mineurs et les personnes en situation de handicap.

Il contribue pleinement à l'éducation, à la santé et à l'intégration.

Article 6

Le respect implique des devoirs de courtoisie et de réserve, qui sont nécessaires pour préserver l'intégrité morale et physique de chacun : **ni prosélytisme, ni provocation, ni hostilité, ni dénigrement, ni violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou sexiste.**

Il incombe à tous de signaler les comportements contraires à ces devoirs.

Les acteurs du sport se respectent mutuellement et s'astreignent à un devoir de réserve à l'égard des autorités sportives et administratives.

Le respect de soi s'exprime dans le désir d'une **pratique saine du sport**, dans l'exigence de la maîtrise de soi et de ses émotions, **dans le soin porté à son apparence, à sa tenue et à son langage**, ainsi que dans le souci de préserver son corps et sa santé.

Article 10

Les pratiquants et les encadrants de la discipline prennent soin des infrastructures, des équipements et de tous les matériels affectés à sa pratique dans les clubs et sur les lieux d'entraînement ou de compétition.

*Tout manquement avéré au respect de cette Charte pourra entraîner **une exclusion immédiate** du rassemblement auquel je participe (compétition, stage, etc...), le retour du lieu du rassemblement étant alors à ma charge (ou à celle de mes parents ou de mon représentant légal pour les mineurs) et **une comparution devant la Commission de Discipline** du Comité Régional qui jugera des sanctions à prendre.*

A

le

(+ signature parentale ou représentant légal pour les mineurs),

[Antenne Besançon](#)

Maison Régionale des Sports - 3 Avenue des Montboucons - 25000 BESANCON

Tél : 03 81 52 17 13 – mail : ffc.bfc.besancon@gmail.com